

ABONNEMENT

Par année.....\$3.00
Pour six mois..... 1.50
Pour quatre m..... 1.00

Edition Hebdomadaire
Pour l'année.....\$1.00
Payable d'avance.

LE CANADA

JOURNAL QUOTIDIEN

LOUIS LUSSIER, Rédacteur

"RELIGION ET PATRIE"

LA SOCIÉTÉ DE PUBLICITÉ, Propriétaire

LE CANADA

Ottawa et Hull, 26 Sept. 1885

LE CABINET FÉDÉRAL

On vient de reconstruire le cabinet fédéral comme suit :
L'Hon. sir John A. Macdonald, Premier-Ministre, Président du Conseil et Surintendant des Affaires Indiennes ;
L'Hon. sir Leonard Tilley, ministre des Finances ;
L'Hon. John H. Pope, ministre des Chemins de Fer et Canaux ;
L'Hon. John Carling, ministre de l'Agriculture ;
L'Hon. John S. Thompson, ministre de la Justice ;
L'Hon. Mackenzie Bowell, ministre des Douanes ;
L'Hon. sir Hector Langevin, ministre des Travaux Publics ;
L'Hon. A. W. McLellan, ministre de la Marine et des Pêcheries ;
L'Hon. sir A. P. Caron, ministre de la Milice et de la Défense ;
L'Hon. sir Alexander Campbell, Maître-Général des Postes ;
L'Hon. John Costigan, ministre du Revenu de l'Intérieur ;
L'Hon. J. A. Chapleau, Secrétaire d'Etat ;
L'Hon. Thomas White, ministre de l'Intérieur ;
Frank Smith, ministre sans portefeuille.
On voit par cette liste que le seul nouveau membre du cabinet est l'honorable J. S. D. Thompson, ci-devant juge de la cour Suprême de la Nouvelle-Ecosse, qui fera à coup sûr honneur aux nouveaux devoirs qui vont lui incomber, en sa qualité de chef d'un des départements les plus considérables de l'administration publique.
De leur côté, sir Alexander Campbell, l'honorable J. H. Pope et l'honorable J. Carling sont hautement qualifiés pour remplir avec compétence et éclat les postes qui leur sont dès aujourd'hui assignés dans le conseil de leur pays.

L'HON. THOMPSON

Le nouveau ministre de la Justice, l'honorable John S. D. Thompson, va être une précieuse acquisition pour le cabinet.
Né en 1844, M. Thompson a commencé sa carrière politique en 1877, comme député du comté d'Antigonish à la législature provinciale de la Nouvelle-Ecosse. Réélu par acclamation en 1878, il fut nommé Solliciteur-Général dans l'administration Holmes, puis, en 1882, lors de la reconstitution du cabinet, la confiance de son parti le porta au poste de premier-ministre. Le gouvernement dont il était le chef fut battu cette même année, et après avoir subi une réélection dans Antigonish, M. Thompson accepta la place de juge de la Cour Suprême, qu'il vient d'abandonner pour rentrer dans la politique active.
Le nouveau ministre de la justice a été admis au barreau en 1865, nommé Conseil de la Reine en 1879 et jouit dans sa province d'une grande popularité, tant à cause de sa réputation de savant et d'orateur, que de la haute honorabilité dont il a toujours fait preuve dans sa conduite publique et privée.
Elevé dans le protestantisme,

l'honorable J. S. D. Thompson se convertissait à la religion catholique il y a quelques années.

LE MONDE ET LA POLITIQUE

L'honorable M. Costigan souscrit \$500 au fonds que l'on crée pour doter l'église St Patrice d'un nouvel orgue.
L'honorable sir Adolphe Caron, qui a été l'hôte de M. le juge Berthelot, à Montréal, s'est rendu à Québec hier.
Le nouveau ministre de la Justice, l'honorable M. Thompson, est arrivé dans la capitale hier. Il est descendu au Russell.
Le nommé Sheppard a été l'objet d'une sorte d'ovation lors de son arrivée à Toronto. On n'est décidément pas difficile dans la capitale de l'Ontario.

Nous avons reçu un câblegramme daté de Queenstown, hier, le 25, nous annonçant que l'honorable M. Chapleau a pris passage à bord du Germanic, en sorte que le Secrétaire d'Etat sera à New York le 2 ou le 3 octobre.

Dans les cercles officiels, on dit que lord Melgund donnera sa démission de secrétaire du Gouverneur-Général pour les affaires militaires, quand lord Lansdowne sera de retour du Nord-Ouest, et qu'il retournera en Angleterre.

Le gouvernement fédéral a décidé de faire des réparations considérables au quai de Rimouski. Le contrat de ces travaux a été accordé à MM. Butchard et Cie de cette même ville, et l'entreprise doit commencer immédiatement.

La compagnie du Pacifique Canadien vient de statuer qu'à l'avenir une amende de dix cents sera imposée, sur son chemin, à toute personne achetant son billet de passage à bord des chars au lieu de l'avoir pris à la gare où elle s'est embarquée.

Il est rumeur que le gouvernement va choisir M. McIsaac, M. P., l'un des lieutenants de M. Blake, pour remplir la vacance créée par la démission de l'Hon. M. Thompson comme juge de la Cour Suprême de la Nouvelle Ecosse. Le nouveau ministre de la Justice se ferait alors élire dans le comté d'Antigonish.

En vertu de l'autorité que lui confère l'acte des donanes de 1863, section 11, Son Excellence le Gouverneur-Général, par et de l'avis de son Conseil, a décrété que l'item suivant soit considéré sur la liste des marchandises entrant en franchise lorsqu'il sera importé en Canada, savoir :

Les modèles d'inventions et autres améliorations dans les arts ; avec réserve néanmoins qu'aucun article censé être un modèle ou une amélioration, mais pouvant servir à l'usage ordinaire, devra payer les droits.

Le Free Press a grande hâte d'apprendre quelle est l'opinion de M. McMaster au sujet de la question Riel, et il demande à notre bon ami M. P. H. Chabot quand il le livrera à la publicité.

Comme nous l'avons spécifié dans le temps, rectifiant en cela certain rapport paru dans la Gazette de Montréal et le Globe de Toronto, M. Chabot, en s'adressant à M. McMaster, n'agissait que comme particulier et pour sa satisfaction personnelle. Que le Free Press ne s'impatiente pas, d'ailleurs, notre ami pensera à lui en temps et lieu utiles, et il possède déjà une lettre dont le contenu servirait peut-être à rendre le confrère de la rue Elgin moins indiscret, si on voulait bien lui en donner connaissance.

LES FAITS DU JOUR

Il a gelé très-fort à Belleville, Ont., durant la nuit du 24 au 25 courant.
La fièvre jaune continue de sévir à Vera Cruz. La maladie prend un caractère très-violent.

Moses Marenellau, un Juif catholique, est mort hier à Troy, New-York, à l'âge de 106 ans.

Un nommé Fecteau, de Lévis, est tombé hier du bateau-passeur qui fait le service entre cette dernière ville et Québec, et s'est noyé.

Les recettes du Pacifique Canadien, du 14 au 21 septembre, ont été de \$176,000, contre \$153,000 durant la même période l'an passé.

Sur les 118 variolés que contient actuellement l'hôpital de Montréal, 106 sont en pleine convalescence. Les Sœurs ont découvert et soigné, du 26 août au 24 septembre, 442 cas de variole.

L'exhibition de la société agricole de North Lanark s'est terminée hier. Elle a été couronnée d'un succès complet, et au delà de 9,000 personnes ont visité le terrain où elle se tenait.

Le cirque de Barnum semble poursuivi par le malheur depuis quelque temps. Voici qu'un cyclone s'est abattu sur ses tentes, à Titusville, Pa., blessant plus ou moins gravement un certain nombre des spectateurs qui s'y trouvaient.

L'audition de la cause de Dixon contre le Toronto Mail pour libelle a eu lieu hier, à Montréal, devant le juge Doherty et un jury spécial. De nombreux témoins ont été entendus, puis l'accusé a été déclaré coupable et condamné à \$1 de dommages, chaque partie payant ses frais.

Des feux de prairies ravagent, à l'heure qu'il est, plusieurs endroits du Nord-Ouest, causant des dommages considérables. On rapporte que Battleford est noyé dans un véritable océan de fumée, et que plusieurs maisons, granges et chevaux ont été consumés par les flammes. Les colons ont perdu beaucoup et le gouvernement ferait une œuvre louable en leur avançant des secours qui leur permettent d'affronter l'hiver.

Grande représentation, dimanche prochain, à la salle Ste Anne. Opérettes, chansonnettes, comédies, etc., etc. Les recettes de la soirée seront versées à la caisse de la fanfare de Ste Anne. Admission : 25 cts. Galeries : 15 cts.

LE BAZAR DE ST JEAN-BAPTISTE

Nous croyons devoir attirer de nouveau l'attention de nos lecteurs sur l'œuvre si recommandable du bazar qui a lieu actuellement dans l'ancienne église St Jean Baptiste. Il s'agit d'amasser les fonds nécessaires pour compléter l'ornementation du nouveau et superbe temple que nos coreligionnaires des Chaudières ont récemment érigé à l'un des endroits les plus pittoresques de leur village, et tous nous devons tenir à honneur de fournir notre obole à cette pieuse entreprise.
Que chacun donc se fasse un devoir de faire une visite aux charmantes dames du bazar.

PETITE VEROLE!

Ses marques peuvent être effacées.
Maison LEON & Cie., 51 Tottenham Court Road, LONDRES, 202 rue High, Stratford, Angleterre
Parfumeurs de S. M. la Reine, Ont inventé et patenté cette préparation, L'OBLITERATEUR! qui efface les marques de la petite vérole pour toujours. Son application est simple et sans danger, ne cause aucune douleur ni inconvénient, et ne contient rien d'un caractère nuisible. Prix: \$2.50.

Cheveux Superflus.
Le remède épilatoire de LEON et Cie., enlève en quelques minutes les cheveux superflus sans la moindre douleur; les cheveux ne repoussent jamais. Ce remède est très-simple. Instructions complètes. Remède en voyé par maille. Prix: \$1.00.
GEO. W. SHAW, agent général
219 rue Tremont, Boston, Mass.
21 sept. 1885—1a.



SOUMISSIONS

DES SOUMISSIONS CACHETÉES
endossées "Soumission pour parades en peau de buffle," et adressées à l'Hon. Président du Conseil Privé, Ottawa, se sont reçues jusqu'à midi, le samedi, 3 octobre prochain, pour les fournitures de cinq cents parades en peau de buffle destinées à la Police Montée du Nord-Ouest.
Les parades en question doivent être confectionnées avec des peaux de l'automne, de première qualité et tannées par les Indiens.
Un modèle soigné peut être vu au bureau du sousigné.
Les soumissionnaires doivent spécifier sous quel détail l'ouvrage sera livré.
Chaque soumission devra être accompagnée d'un chèque "accepté" par une banque canadienne, pour une somme égale à dix pour cent du total de la soumission, lequel chèque sera confisqué si le soumissionnaire refuse de signer le contrat sur demandé de ce faire, ou s'il néglige de compléter l'ouvrage entrepris. Si la soumission n'est pas acceptée le chèque sera renvoyé.
Il ne sera rien payé aux journaux qui publieront cette annonce sans y avoir été d'abord autorisés.
FRED. WHITE, Contrôleur.
P. à C. du N.-O.
Ottawa, 6 Mars 1885.

AVIS AUX ENTREPRENEURS.

DES SOUMISSIONS CACHETÉES
adressées au sousigné et endossées "Soumissions pour additions aux boiserries intérieures, etc." seront reçues jusqu'à vendredi le 2 octobre prochain pour l'exécution d'additions et changements, aux boiserries intérieures, etc., requis dans le
BUREAU DE POSTE
OTTAWA, ONT.
On pourra voir les devis et spécifications au Ministère des Travaux Publics, Mercredi, le 23 courant, et les jours suivants.
Les soumissionnaires devront se rappeler que les soumissions doivent être faites sur les formules imprimées et signées par les soumissionnaires mêmes.
Chaque soumission devra être accompagnée d'un chèque de banque accepté, fait payable à l'ordre de l'honorable Ministre des Travaux Publics, pour un montant égal à cinq pour cent du total de la soumission. Ce chèque sera confisqué si le soumissionnaire refuse de signer le contrat sur demandé de ce faire ou s'il ne le remplit pas intégralement. Si la soumission n'est pas acceptée, le chèque sera renvoyé au soumissionnaire.
Le Ministre ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions.
Par ordre.
A. GOBELT, Secrétaire.
Ministère des Travaux Publics, Ottawa, 2 Juillet 1885.

D. GARDNER & Cie.
66 et 68, rue Sparks
TOUTES MARCHANDISES DÉTAILLÉES AU PRIX DU GROS!
3,000 PIECES D'INDIENNES
1000 PIECES DE MOUSSELINE A ROBE
Prix, depuis 10 cents à 20 cents la verge
Le plus beau lot de Marchandises qui ait été acheté à Ottawa.

D. CARDNER & Cie.,
NUMEROS 66 et 68, RUE SPARKS
Importateurs Directs.

Trottoirs dans le Quartier Ottawa
PRENEZ AVIS que le Conseil Municipal de la Corporation de la Cité d'Ottawa se propose de passer un règlement pour prélever une taxation par frontière dans le but de couvrir les frais de la construction de trottoirs à être faits dans le quartier Ottawa, en la cité d'Ottawa, dans les rues ci-après mentionnées, savoir :
Les côtés nord et sud de la rue Water, entre les rues King et Cumberland.
Les côtés nord et sud de la rue de l'Eglise, entre les rues King et Cumberland.
Le côté est de la rue King, entre les rues de l'Eglise et St André.
Les côtés nord et sud de la rue St André, entre les rues Sussex et King.
Le côté sud de la rue Catchart, entre les rues Sussex et Dalhousie.
Du côté nord de la rue Bolton.
Le côté ouest de la rue Sussex, entre les rues St Patrice, et Bolton.
Le côté est de la rue Sussex, entre la rue McTaggart et la rivière Rideau.
Le côté sud de la rue Bottelier, entre les rues Sussex et Dalhousie.
Le côté ouest de la rue Dalhousie, entre les rues St Patrice et McTaggart.
Le côté est de la rue Cumberland, entre les rues St Patrice et Redpath.
Le côté ouest de la rue Cumberland, entre les rues St Patrice et Sussex.
Et qu'un état désignant les propriétés foncières tenues au paiement de la dite répartition, ainsi que les noms de leurs propriétaires en autant qu'ils peuvent être connus sûrement au moyen de la dernière revue du rôle d'évaluation, est maintenant déposé dans le bureau du Greffier de cette Municipalité, et peut être consulté durant les heures d'office.
Le coût des travaux s'élève à \$11,662.87 et dans cette somme \$3,445.39 doivent être fournis à même le fonds général de la Municipalité.
Une Cour de Révision siégera le lundi, 5 octobre 1885, à deux heures dans l'après-midi, à l'Hôtel-de-Ville, pour entendre les plaintes qui pourront être faites contre la répartition projetée ou l'exactitude des mesures de frontière ou toute autre plainte que des personnes intéressées pourraient désirer faire et qui en loi est connaissable par la Cour.
Daté ce 22 septembre A. D., 1885.
W. P. LETT, Greffier de la Cité

Egouts dans le Quartier Ottawa
PRENEZ AVIS que le Conseil Municipal de la Corporation de la Cité d'Ottawa se propose de passer un règlement pour prélever une taxation par frontière dans le but de couvrir les frais de la construction d'égouts à tuyaux en glaise vitrifiée à être faits dans le quartier Ottawa, en la cité d'Ottawa, dans les rues et suivant les proportions ci-après mentionnées, savoir :
200 verges linéaires de tuyaux de 12 pouces dans la rue Bolton, à l'ouest de la rue Dalhousie.
150 verges linéaires de tuyaux de 9 pouces dans la rue Bolton, à l'ouest du tuyau de 12 pouces contigu à la rue Sussex.
Et qu'un état désignant les propriétés foncières tenues au paiement de la dite répartition, ainsi que les noms de leurs propriétaires en autant qu'ils peuvent être connus sûrement au moyen de la dernière revue du rôle d'évaluation, est maintenant déposé dans le bureau du Greffier de cette Municipalité, et peut être consulté durant les heures d'office.
Le coût des travaux s'élève à \$1,864.00, et dans cette somme \$386.40 doivent être fournis à même le fonds général de la Municipalité.
Une Cour de Révision siégera le lundi, 5 septembre 1885, à deux heures dans l'après-midi, à l'Hôtel-de-Ville, pour entendre les plaintes qui pourront être faites contre la répartition projetée ou l'exactitude des mesures de frontière ou toute autre plainte que des personnes intéressées pourraient désirer faire et qui en loi est connaissable par la Cour.
Daté ce 22 septembre A. D., 1885
W. P. LETT, Greffier de la Cité,

HEMORRHOÏDES—HANNUM'S BENATINE, LE SEUL REMEDE. BUREAU PRINCIPAL, 101 RUE SPARKS OTTAWA